

John Rawls : philosophe, penseur politique (1921 – 2002)

- John Rawls commence en 1939 des études de philosophie à l'université de Princeton que la guerre interrompt.
- La guerre, et en particulier, son expérience directe des conséquences du bombardement sur Hiroshima a une profonde influence sur lui.
- En 1946, il retourne à Princeton pour travailler à son doctorat qu'il obtient en 1950 et qui est consacré à la question de la justification morale.
- A partir de 1950, lors de son séjour à Oxford, puis à l'université Cornell, et enfin à Harvard où il fait toute sa carrière à partir de 1962, il modifie son orientation.
- Il se consacre dorénavant exclusivement à la question de la justice dans tous ses aspects, moraux, psychologiques même, politiques, économiques, juridiques et sociaux.

Ainsi, il écrit la *Théorie de la justice* (1971)

La question centrale du livre : comment concilier les principes libéraux de la société américaine tout en réduisant les inégalités ? « *La question est de savoir, écrit-il, si le fait d'imposer des désavantages à un petit nombre peut être compensé par une plus grande somme d'avantages dont jouiraient les autres.* » Non, selon lui.

Donc : Le principe de justice ne saurait se confondre avec la maximisation du bien-être collectif, aux dépens des plus faibles. Dans les pas de la pensée contractualiste héritée de Locke, Rousseau et Kant, le philosophe Rawls rappelle l'intangibilité des droits et libertés individuelles. Ainsi, il prend ses distances vis-à-vis de la pensée utilitariste héritée de John Stuart Mill et de Jeremy Bentham, qui domine alors aux États-Unis.

Mais alors, selon **quel principe répartir les biens et les droits dans une société pluraliste, sans préférer une conception du bien plutôt qu'une autre ?** Le philosophe défend une forme de justice dite « *procédurale* ». Celle-ci ne dépend pas de conceptions métaphysiques ou de convictions communautaires spécifiques, mais table sur l'autonomie du citoyen.

Notion clé : Pour s'entendre sur des règles de justice équitables, il imagine que nous nous plaçons sous un « *voile d'ignorance* », dans une condition où personne ne sait la place qu'il occupe dans la société et ne favorise donc *a priori* aucune condition particulière.

Deux piliers définissent une démocratie libérale et sociale, selon Rawls :

1. **Le principe de liberté :** Chaque citoyen doit avoir accès aux mêmes libertés fondamentales (expression, vote, conscience) au niveau le plus élevé possible.
2. **Le principe de différence :** Les inégalités économiques et sociales ne sont tolérées que si :
 - Elles profitent aux membres les plus désavantagés de la société.
 - Elles respectent l'égalité des chances (tout le monde doit pouvoir accéder aux postes prestigieux).

La priorité de la justice sur l'utilité sociale est la thèse fondamentale de sa doctrine qui se rapproche ainsi de la grande tradition du contrat social : « *Chaque personne possède une inviolabilité fondée sur la justice que, même au nom du bien-être de l'ensemble de la société, l'on ne peut transgresser.* »

David

Source :

<https://www.universalis.fr/encyclopedie/john-rawls/>

<https://www.philomag.com/philosophes/john-rawls>